

## CONSEIL REGIONAL CENTRE

- Cellule Europe et Partenariat -



# EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL FEDER LOIRE 2014-2020 (VERSION 1 DU 20 NOVEMBRE 2013)

## RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

V2 du 29 novembre 2013



# SOMMAIRE

|             |   |           |
|-------------|---|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>RESUME NON TECHNIQUE : ENSEIGNEMENTS DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE .....</b>  | <b>3</b>  |
| I-1         | METHODOLOGIE D’EVALUATION ET CRITERES D’INTEGRATION DES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ...  | 3         |
| I-2         | PRESENTATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL (POI) FEDER LOIRE 2014-2020.....   | 4         |
| I-3         | ETAT INITIAL ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX .....   | 4         |
| I-4         | EFFETS PREVISIBLES DU POI FEDER LOIRE 2014 – 2020 SUR L’ENVIRONNEMENT .....   | 5         |
| I-5         | CRITERES POUR LA REDUCTION DES EFFETS NEGATIFS ET LEUR SUIVI .....  | 6         |
| <b>II.</b>  | <b>INTRODUCTION .....</b>   | <b>10</b> |
| II-1        | CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF A L’EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE .....   | 10        |
| II-2        | OBJECTIFS GENERAUX DE L’EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE .....   | 10        |
| II-3        | PROCESSUS DE PRODUCTION DE L’EVALUATION .....   | 11        |
| <b>III.</b> | <b>PRESENTATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL FEDER LOIRE 2014-202012</b>   |           |
| III-1       | PRESENTATION DU CONTEXTE TERRITORIAL .....  | 12        |
| III-2       | OBJECTIFS ET CONTENU DU POI FEDER LOIRE 2014-2020.....  | 12        |
| III-3       | ANALYSE DE LA PERTINENCE ET DE LA COHERENCE DES OBJECTIFS DU POI FEDER LOIRE 2014 - 2020 AU REGARD DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET DE SON ARTICULATION AVEC D’AUTRES PLANS OU PROGRAMMES. | 15        |
| III-3.1     | Cohérence avec les objectifs communautaire et nationaux .....   | 20        |
| III-3.2     | Cohérence avec les objectifs régionaux .....  | 24        |
| <b>IV.</b>  | <b>ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT ET DEFINITION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ....</b>   | <b>35</b> |
| IV-1        | RAPPEL METHODOLOGIQUE .....   | 35        |
| IV-2        | SITUATION ENVIRONNEMENTALE ACTUELLE ET TENDANCES D’EVOLUTION .....  | 36        |
| IV-3        | PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DEFINITION DES ZONES SENSIBLES .....  | 46        |
| IV-3.1      | Présentation cartographique des enjeux environnementaux liés au patrimoine naturel et aux risques naturels.....   | 46        |
| IV-3.2      | Définition des principaux enjeux .....  | 50        |
| IV-4        | ZONES SUSCEPTIBLES D’ETRE TOUCHEES DE MANIERE NOTABLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....  | 53        |
| IV-5        | PERSPECTIVES D’EVOLUTION SI LE POI FEDER LOIRE N’EST PAS MIS EN ŒUVRE .....   | 54        |
| <b>V.</b>   | <b>ANALYSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DU PROGRAMME OPERATIONNEL SUR L’ENVIRONNEMENT .....</b>  | <b>55</b> |
| V-1         | PRESENTATION DES DIFFERENTS CHOIX ENVISAGES ET PRISE EN COMPTE DE L’ENVIRONNEMENT DANS LE PROGRAMME .....   | 55        |
| V-1.1       | Avancées en termes de prise en compte de l’environnement.....   | 55        |
| V-1.2       | Prise en compte des enjeux environnementaux dans le POI FEDER Loire .....   | 59        |
| V-1.2.1     | <i>Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires .....</i>   | 59        |
| V-1.2.2     | <i>Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques .....</i>  | 62        |
| V-1.2.3     | <i>Intégrer le patrimoine naturel et culturel dans le développement durable des vallées.....</i>  | 66        |

|              |  |            |
|--------------|--|------------|
| V-2          | APPROCHE GLOBALE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DU PROGRAMME SUR L'ENVIRONNEMENT .....                                  | 70         |
| V-2.1        | Rappel méthodologique .....  | 70         |
| V-2.2        | Evaluation des effets potentiels de l'ensemble du programme .....  | 71         |
| V-2.3        | Evaluation des effets potentiels du POI FEDER Loire 2014 - 2020 sur les enjeux environnementaux identifiés.....        | 73         |
| V-2.4        | Analyse des effets cumulés du POI FEDER Loire et des principaux documents de planification du Bassin de la Loire ..... | 79         |
| V-2.5        | Evaluation des incidences Natura 2000 .....  | 81         |
| V-2.5.1      | <i>Réseau Natura 2000</i> .....  | 81         |
| V-2.5.2      | <i>Effets du POI FEDER Loire 2014 – 2020 sur le Réseau Natura 2000</i> .....   | 86         |
| <b>VI.</b>   | <b>DESCRIPTION DES MESURES ENVISAGEES .....</b>  | <b>89</b>  |
| VI-1         | MESURES VISANT A LIMITER LES INCIDENCES NEGATIVES DES ACTIONS SOUTENUES .....  | 89         |
| VI-1.1       | Incidences potentiellement négatives identifiées .....   | 89         |
| VI-1.2       | Analyse des mesures identifiées dans le projet de POI FEDER Loire 2014 - 2020.....                                     | 92         |
| VI-1.3       | Estimation des dépenses correspondantes .....  | 93         |
| VI-2         | MESURES D'ECO-CONDITIONNALITE ET DE MAXIMISATION DES EFFETS POSITIFS .....   | 93         |
| VI-3         | SYNTHESE DES EFFETS DU POI FEDER LOIRE 2014 - 2020 SUR L'ENVIRONNEMENT.....  | 101        |
| <b>VII.</b>  | <b>INDICATEURS ET DISPOSITIF DE SUIVI .....</b>  | <b>104</b> |
| VII-1        | PRINCIPES .....  | 104        |
| VII-2        | DEFINITION DES DIFFERENTS TYPES D'INDICATEURS DE SUIVI.....  | 104        |
| VII-4        | IDENTIFICATIONS DES INDICATEURS EXISTANTS ET DEFINITION DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES .....                          | 105        |
| <b>VIII.</b> | <b>ANNEXES METHODOLOGIQUES .....</b>   | <b>108</b> |
| VIII-1       | PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE EMPLOYEE ET DIFFICULTES RENCONTREES .....  | 108        |
| VIII-1.1     | Grille des critères d'évaluation environnementale .....  | 108        |
| VIII-1.2     | Analyse des incidences du POI FEDER Loire 2014 – 2020 sur l'environnement .....  | 109        |
| VIII-1.3     | Analyse des incidences Natura 2000.....  | 111        |
| VIII-1.4     | Difficultés méthodologique rencontrées .....   | 112        |
| VIII-2       | PROCESSUS DE CONSULTATION.....   | 112        |
| VIII-2.1     | Consultation de l'Autorité environnementale.....   | 112        |
| VIII-2.2     | Consultation obligatoire du public .....   | 112        |

# I. RESUME NON TECHNIQUE : ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

## Référence réglementaire à

Annexe 1 de la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27/06/2001 relative à « l'Évaluation des Incidences des Plans et Programmes sur l'Environnement » :

*j) un résumé non technique des informations visées aux points ci-dessus.»*

Article R122-20 du code de l'environnement

*9° Un résumé non technique des informations prévues ci-dessus.»*

## I-1 METHODOLOGIE D'ÉVALUATION ET CRITERES D'INTEGRATION DES PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

La France et la Commission Européenne ont décidé de soumettre le Programme Opérationnel Interrégional du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) Loire 2014-2020 (appelé également POI FEDER Loire) à une Évaluation Stratégique Environnementale répondant aux enjeux environnementaux interrégionaux.

L'ambition de celle-ci est « d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement, et de contribuer à l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de ces programmes en vue de promouvoir un développement durable ».

La préparation de ce programme s'accompagne donc d'une démarche d'évaluation environnementale.

Le parti a été de l'engager au cours de la phase d'élaboration du programme traduisant ainsi sa volonté de concevoir un programme « durable » où cohabitent environnement, compétitivité économique et équité sociale et territoriale.

L'évaluation environnementale est conçue comme un processus d'amélioration de la qualité du programme au moment de sa rédaction puis en cours de mise en œuvre. Si la conception est correcte et intègre dès la réflexion amont la prise en compte des principaux enjeux environnementaux elle permet de réduire les incidences négatives sur l'environnement à l'issue de la rédaction du POI.

Cette évaluation est le résultat d'un processus de travail itératif entre l'évaluateur, l'autorité de gestion et l'Autorité environnementale tant sur la méthode que sur le contenu. Pour rester pragmatique, un nombre restreint de critères d'appréciation ont été retenus. L'exercice d'évaluation des incidences potentielles sur l'environnement du projet de POI FEDER Loire 2014-2020 se veut d'abord et avant tout une « démarche de synthèse à un stade où la localisation ou la nature des travaux ne sont pas encore connus avec précision ».

L'évaluation des incidences sur l'environnement et les mesures à envisager pour les éviter sont adaptées au degré de précision du projet de POI mis à la disposition de l'évaluateur. A ce stade, on mesure donc les « effets notables probables de la mise en œuvre du POI ». C'est ultérieurement et de manière plus précise que chacun des projets devra s'inscrire dans le cadre réglementaire des études d'impact, incidence sur l'eau, étude de risques, documents d'urbanisme, etc. selon les cas.

## I-2 PRESENTATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL (POI) FEDER LOIRE 2014-2020

Le POI FEDER Loire 2014 - 2020 se décompose en 3 axes prioritaires et qui sont chacun déclinés en 2 objectifs spécifiques afin de répondre aux Objectifs Thématiques définis dans l'Accord de Partenariat et aux 4 orientations fixés dans le cadre de la stratégie 2035 :

- **Orientation 1** - Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires ;
- **Orientation 2** - Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques ;
- **Orientation 3** - Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin ;
- **Orientation 4** - Intégrer le patrimoine naturel et culturel dans le développement durable des vallées.

Les axes et objectifs du POI sont les suivants :

| Axe prioritaire du Programme Opérationnel Interrégional   | Objectifs spécifiques du Programme Opérationnel Interrégional correspondant aux priorités d'investissement |
|---|--|
| <b>Axe prioritaire 1</b><br>Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation  | OS 1 : Créer une dynamique territoriale pour faire émerger des actions préventives                         |
|   | OS 2 : Réduire le délai de redémarrage de l'activité après la crue   |
| <b>Axe prioritaire 2</b><br>Préserver la biodiversité et les continuités écologiques  | OS 3 : Maintenir la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et humides                |
|   | OS 4 : Restaurer les continuités écologiques (espèces et sédiments)  |
| <b>Axe prioritaire 3</b><br>Valoriser les atouts naturels et culturels pour les ligériens et le développement d'un tourisme durable | OS 5 : Structurer des destinations touristiques pertinentes  |
|   | OS 6 : Développer des itinérances douces à l'échelle du bassin   |

## I-3 ETAT INITIAL ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'état initial de l'environnement est réalisé sur la base du Profil Environnemental du Bassin de la Loire de décembre 2006 et des Profils Environnementaux Régionaux des 9 régions concernés sur l'ensemble des dimensions environnementales suivantes :

- **Biodiversité et espaces naturels,**
- **Pollution et qualité des milieux,**
- **Ressources naturelles,**
- **Risques,**
- **Cadre de vie,**
- **Patrimoine.**

Trois thématiques (santé, population et archéologie) n'ont pu être traitées en raison de l'absence de données spécifiques au bassin de la Loire. En conséquence, aucun enjeu relatif à ces thématiques n'a pu être déterminé (ces thématiques seront cependant analysées au niveau opérationnel, dans le cadre de chacun des projets soutenus).

Il ressort de l'état initial, 10 enjeux prioritaires :

| Orientations stratégiques   | Enjeux identifiés   |
|---|---|
| Réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire ou ne pas aggraver la vulnérabilité des territoires, des biens et des personnes exposées au risque inondation</li> <li>- Rétablir une culture du risque</li> <li>- Anticiper l'impact du changement climatique</li> </ul>  |
| Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir, restaurer ou valoriser les zones humides et les milieux aquatiques</li> <li>- Poursuivre l'effort d'identification, de préservation et de rétablissement des continuités écologiques</li> <li>- Surveiller et lutter contre les problèmes causés par les espèces invasives</li> <li>- Stopper la dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines</li> </ul> |
| Intégrer le patrimoine naturel et culturel dans le développement durable des vallées                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver et valoriser les composantes paysagères</li> <li>- Préserver et valoriser les sites naturels et le patrimoine culturel</li> <li>- Réduire les émissions de GES</li> </ul>  |
| <b>Développer, valoriser et partager la connaissance sur le bassin (orientation stratégique transversale)</b> |   |

#### I-4 EFFETS PREVISIBLES DU POI FEDER LOIRE 2014 – 2020 SUR L'ENVIRONNEMENT

La version du POI FEDER Loire évaluée a des effets potentiellement positif ou négatif, direct ou indirect sur l'environnement au travers de ces 3 axes prioritaires qui sont :

- *Axe prioritaire 1* : Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation ;
- *Axe prioritaire 2* : Préserver la biodiversité et les continuités écologiques ;
- *Axe prioritaire 3* : Valoriser les atouts naturels et culturels pour les ligériens et le développement d'un tourisme durable.

Les axes prioritaires se déclinent en objectifs et actions. L'évaluation des actions a permis de mettre en avant la prise en compte de manière satisfaisante des enjeux environnementaux jugés prioritaires sur le court terme à l'échelle du bassin. En effet, le POI FEDER Loire est dès son élaboration dans une démarche de développement durable du territoire et c'est à travers ses 3 axes qu'il contribue à la prise en compte du risque inondation, à la valorisation et la protection du milieu naturel et des ressources et à une promotion de la richesse patrimoniale naturelle et culturelle dont bénéficie le bassin de la Loire. *A noter que certaines thématiques comme les énergies renouvelables, la préservation de la qualité des eaux notamment ne sont pas traitées dans le cadre du POI FEDER Loire car ces thématiques seront prises en charge dans le cadre des PO régionaux, des CPER ou d'autres plans régionaux ou interrégionaux.*

**➔ D'un point de vue stratégique, le POI FEDER Loire 2014 - 2020 devrait donc avoir des INCIDENCES POTENTIELLEMENT POSITIVES sur le bassin territorial de la Loire.**

Toutefois, l'évaluation a montré quelques typologies d'actions pouvant avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement. Cela concerne essentiellement les objectifs soutenant la création, structuration ou le renforcement de nouvelles destinations touristiques sur des espaces ciblés et le développement des itinéraires doux à l'échelle du bassin. Les incidences devraient toutefois être maîtrisées grâce aux différentes actions mises en œuvre et de leur interrelation, et à la mise en place d'indicateurs de suivi, de principes de sélection et de critères d'éco-conditionnalités.

## I-5 CRITERES POUR LA REDUCTION DES EFFETS NEGATIFS ET LEUR SUIVI

L'éco-conditionnalité est un dispositif global fixant les conditions d'éligibilité des demandes de subvention FEDER envers les maîtres d'ouvrage publics ou privés. Il s'appuie sur les principes du développement durable. Les critères d'éco-conditionnalité permettent donc soit de limiter voire d'éviter les incidences potentiellement négatives lorsque celles-ci sont contrastées ou incertaines, soit de maximiser les effets positifs.

Les critères visent donc à améliorer la qualité des projets financés sur le plan du développement durable. L'éco-conditionnalité permet une première prise de conscience de l'éco-responsabilité chez des bénéficiaires de subvention FEDER. Ces critères fixent donc un niveau minimal à respecter.

Ainsi, les engagements des porteurs de projets pourraient s'orienter vers les critères suivants, critères proposés sous forme de questionnaire :

- la réalisation d'une étude d'incidence conformément à l'article R.122-2 du code de l'environnement, notamment une étude d'impact pour les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement,
- la diminution des consommations d'énergie primaire,
- l'augmentation de la part des énergies renouvelables,
- la préservation des habitats remarquables,
- la préservation/conservation de la diversité biologique et des milieux naturels,
- la préservation du patrimoine bâti et paysager,
- la limitation des surfaces imperméabilisées,
- l'utilisation de matériaux recyclés ou renouvelables,
- la diminution de la consommation d'eau,
- l'optimisation des flux de déchets,
- la prévention des risques naturels,
- la prévention des risques industriels et technologiques,
- la cohérence du projet avec la stratégie de développement durable du territoire,
- l'engagement du porteur de projet dans une démarche d'amélioration continue au regard du développement durable ou de l'environnement,
- l'application de principes d'évaluation sur le court/moyen/long terme et de précaution,
- la prise en compte du principe de participation.

Concernant la prise en compte du développement durable, les engagements devront s'orienter sur les trois thèmes principaux à savoir :

- **L'économie** : la production et la valeur ajoutée ne sont pas seulement des quantités mesurables mais aussi des valeurs qualitatives, immatérielles qui contribuent durablement à la richesse et à la qualité de vie. Ainsi, l'efficacité économique s'apprécie également aux vues des bénéfices humains et des pertes environnementales ;
- **L'environnement** : la terre et ses éléments constituent une ressource commune dont le capital de production, de biens et de services, est indispensable à la vie et à l'humanité. La valorisation durable de ce capital limité suppose des usages compatibles avec sa préservation et sa capacité de renouvellement ;
- **Le social** : la cohésion sociale et la solidarité s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit de recréer ou renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, des générations futures, ou des territoires voisins ou lointains.

Concernant les mesures de suivi, les indicateurs suivants sont proposés :

|   | Indicateurs de suivi   |   |   |
|---|--|---|---|
|   | Indicateurs de réalisation   | Indicateurs de résultats  | Indicateurs d'impact                                  |
| <b>AXE PRIORITAIRE 1 : Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation</b>   |  |   |   |
| <b>Objectif spécifique 1: Créer une dynamique territoriale pour faire émerger des actions préventives</b>   |  |   |   |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Soutien à l'émergence de plans d'action locaux autour de la gestion du risque inondation</i>                                 | Nombre de territoires engagés dans une démarche globale de réduction de la vulnérabilité | % de population bénéficiant de dispositifs de prévision des crues par rapport à la population concernée dans les zones inondables | Population touchée par les crues                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Actions concourant à l'amélioration de la connaissance des protections : recherche, modélisation, diffusion et transfert</i> |  | Nombre d'études engagées  |   |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Actions de sensibilisation et de formation à la prise en compte du risque inondation</i>                                     |  | Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation soutenues  |   |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Actions de préservation et de restauration des espaces de mobilité de la Loire et de ses affluents</i>                       |  | Nombre d'actions engagées   | Niveau des crues                                      |
| <b>Objectif spécifique 2: Réduire le délai de redémarrage de l'activité après la crue</b>   |  |   |   |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Réalisation de plans de continuité d'activité dans les collectivités et auprès des acteurs économiques</i>                   | Nombre de démarches engagées par typologie d'actions (PCA, formations...°                | Nombre de collectivités et d'entreprises bénéficiant d'un plan de continuité d'activité   | Nombre d'entreprises ayant pu reprendre leur activité |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Actions collectives et formation des acteurs</i>   |  | Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation soutenues  |   |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Mobilisation des acteurs de la recherche sur les thématiques de résilience territoriale</i>                                  |  | Nombre de projets de recherche soutenus   |   |

|  | Indicateurs de suivi                                       |  |                      |
|--|--|--|----------------------|
|  | Indicateurs de réalisation                                 | Indicateurs de résultats   | Indicateurs d'impact |
| <b>AXE PRIORITAIRE 2 : Préserver la biodiversité et les continuités écologiques</b>  |  |  |                      |
| <b>Objectif spécifique 3: Maintenir la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et humides</b>   |  |  |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Maîtrise foncière et d'usage de terrains</i>  | Surface de zones humides bénéficiant d'un plan de gestion  | Superficie des espaces acquis  |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Sensibilisation</i>   |  | Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation soutenues               |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Acquisition de connaissances</i>  |  | Nombre de rapports produits  |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Gestion et restauration des espaces naturels</i>  |  | Nombre d'espaces naturels restaurés  |                      |
| <b>Objectif spécifique 4: Restaurer les continuités écologiques (espèces et sédiments)</b>   |  |  |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Animation de réseaux d'acteurs</i>  | Linéaires de continuités écologiques restaurés             | Nombre de participants   |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Renforcement de connaissance sur les espèces migratoires et maîtrise des espèces exotiques envahissantes</i>  |  | Nombre d'études conduites sur les espèces migratoires et les espèces envahissantes |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Travaux de restauration dans le fleuve et ses principaux affluents</i>  |  | Nombre de travaux engagés  |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Acquisition de connaissances, suivi, évaluation</i>   |  | Nombre de rapports produits  |                      |
| <b>AXE PRIORITAIRE 3 : Valoriser les atouts naturels et culturels pour les ligériens et le développement d'un tourisme durable</b>   |  |  |                      |
| <b>Objectif spécifique 5 : Structurer des destinations touristiques pertinentes</b>  |  |  |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Poursuite et renforcement de la démarche d'excellence des Grands Sites Patrimoniaux du Val de Loire et promotion du Val de Loire comme une destination touristique majeure à l'international</i>          | Nombre de destinations touristiques pertinentes valorisées | Taux de fréquentation des grands sites patrimoniaux                                |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Soutien à l'ingénierie et aux prestations intellectuelles, au service de la valorisation ligérienne</i>   |  | Nombre de travaux d'ingénierie et de prestations intellectuelles engagés           |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Soutien à l'investissement et aux aménagements dans les sites de visite, et les structures d'animation et de médiation, pour les actions en faveur de la qualité, de l'accessibilité, de l'innovation</i> |  | Taux de fréquentation des sites de visite, structures d'animation et de médiation  |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Accompagnement des démarches autour de la valorisation de la recherche et de l'innovation liées au patrimoine (Plate-formes d'innovation, Cluster Tourisme et Patrimoine, etc...)</i>                     |  | Nombre de démarches soutenues  |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Soutien aux événements portant les valeurs identitaires des entités territoriales du patrimoine ligérien</i>  |  | Taux de fréquentation des événements   |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Soutien aux actions de promotion et communications collectives</i>  |  | Nombre de personnes touchées par les actions de promotions et communication        |                      |

|   | Indicateurs de suivi                                  |  |                      |
|---|---|--|----------------------|
|   | Indicateurs de réalisation                            | Indicateurs de résultats                               | Indicateurs d'impact |
| <b>AXE PRIORITAIRE 3 : Valoriser les atouts naturels et culturels pour les ligériens et le développement d'un tourisme durable</b>  |   |  |                      |
| <b>Objectif spécifique 6 : Développer des itinérances douces à l'échelle du bassin</b>  |   |  |                      |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Etudier et aménager les infrastructures cyclables (véloroutes, voies vertes, pistes et bandes cyclables, aménagements de sécurité, revêtement de chemins...) permettant de réaliser des continuités d'itinéraires le long des vallées ligériennes.</i> | Nombre de kilomètres d'itinéraires doux aménagés / an | Taux de fréquentation de ces infrastructures cyclables | Emissions de GES     |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Faire émerger les GR d'intérêt national le long des corridors de vallées permettant de véhiculer l'identité ligérienne</i>   |   | Taux de fréquentation de ces GR                        | Report modal         |
| <b>Typologie d'actions</b><br><i>Promouvoir et communiquer sur les grands itinéraires pédestres et équestres</i>  |   | Taux de fréquentation de ces grands itinéraires        |                      |

L'objectif est de s'assurer via ces indicateurs de la réelle prise en compte de la problématique environnementale dans les actions du POI. Un comité de pilotage rassemblant les rédacteurs pourrait être organisé chaque année pour mesurer l'impact environnemental du programme.

Le dispositif de suivi permettra également d'identifier des effets négatifs imprévus et le cas échéant de vérifier si les mesures correctrices appliquées sont adaptées, de faire éventuellement une révision de certains axes prioritaires du POI et d'avoir ainsi une vision sur le long-terme.